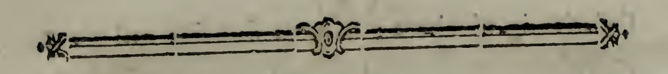
INSTRUCTION

PASTORALE

DE M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN,

Qui interdit tous les Prêtres de ſon Dioceſe qui ont prêté le ſerment.

1791.



INSTRUCTION
PASTORALE
DE M. L'ÉVÊQUE DE VERDUN.

HENRI-LOUIS-RENÉ DESNOS, par la miféricorde de Dieu & par la grace du faint Siege apoftolique, Evêque de Verdun, Prince du faint Empire; au Clergé féculier & régulier, & à tous les Fideles de notre Diocefe : Salut & bénédiction en notre Seigneur.

Nous l'avons vu arriver, N. T. C. F.! ce jour que nous redoutions depuis long-temps, & dont l'idée feule nous jettoit dans l'accablement & dans la confternation; moment terrible où nous nous fommes vus forcés de nous arracher à notre troupeau, & de chercher dans une terre étrangere un afile qui nous auroit été bientôt refufé dans notre patrie. Nous efpérions toujours que l'Affemblée Nationale de France, mieux inftruite des dogmes & des maximes de notre fainte religion, & des regles de la difcipline de l'Eglife, fi conftamment & fi religieufement obfervées jufqu'à nos jours, auroit annullé des décrets dictés par

l'efprit de ténebres ; décrets funeftes qui nous prefcrivent un ferment qu'un Evêque, un Prêtre, un fimple Fidele ne peuvent prononcer qu'en abjurant leur foi & la religion de leurs peres. Vaines efpérances! l'incrédulité & l'héréfie l'ont emporté dans une Affemblée compofée de Chrétiens ; la voix des Catholiques & des fages a été étouffée par les clameurs d'une populace égarée, appellée de tous les coins de la capitale, & toujours prête à fe porter aux plus grands excès, felon le degré de fureur qu'on lui infpire, & la grandeur de la fomme qu'on lui paie. Les factieux ont triomphé, & ils n'ont plus laiffé au Clergé de France que le choix entre l'apoftafie & la perfécution. Nous étions bien déterminés, N. T. C. F. ! à nous expofer à tous les dangers qui nous menaçoient ; mais les craintes trop bien fondées que notre refus de prêter ce ferment ne causât quelques troubles dans notre ville épifcopale, & les fentimens de paix dont nous avons toujours été animés, ne nous ont pas permis de balancer fur le parti que nous avions à prendre ; & après la réfignation avec laquelle nous avions fupporté la fpoliation injufte & violente du patrimoine de notre Eglife, le cœur navré de douleur, accablé fous le poids de nos années, mais foutenus par le Dieu puiffant qui fortifioit notre courage, nous

avons abandonné les charmes & les agrémens de notre ſolitude, nous avons renoncé à des amis qui nous étoient chers, & malgré la rigueur de la ſaiſon, nous avons fui notre malheureuſe patrie. Ce dernier ſacrifice, qui nous a tant coûté, nous l'avons fait à la tranquillité publique, dont nous étions beaucoup plus occupés que de la nôtre.

Si les regrets d'un peuple que nous chériſſons & qui nous aime, ont éclaté après notre départ, nous avons eu la conſolation d'apprendre qu'ils ont été tranquilles, & qu'il ne les a témoignés que par ſes larmes, & c'eſt ce que nous deſirions avec le plus d'ardeur. Citoyens de tous les ordres, de toutes les conditions, riches & pauvres, recevez ici les expreſſions de notre juſte reconnoiſſance, & les aſſurances de l'affection paternelle & inaltérable que nous conſerverons pour vous juſqu'au tombeau.

Mais, en nous éloignant de vous, N. T. C. F.! nous n'avons cédé qu'à la néceſſité qui nous en faiſoit une loi, & notre deſſein n'a jamais été de vous abandonner; malgré notre abſence, vous ſerez toujours préſens à notre eſprit, toujours vous ſerez l'objet de notre vigilance & de notre ſollicitude : malheur à nous, ſi, dans des temps auſſi difficiles, nous ceſſions de vous

soutenir, de vous encourager & de vous consoler.

Déja vous avez vu, N. T. C. F. ! dans la lettre que nous avons adressée, au moment de notre départ, aux Officiers municipaux de Verdun, & que nous avons eu soin de faire répandre dans notre Diocese, avec quelle horreur nous envisagions le serment qu'on exigeoit de nous. Peut-être parmi vous, peut-être même dans le sanctuaire, s'est-il trouvé quelqu'un assez prévenu, ou assez peu instruit, pour calomnier le refus que nous faisions de le prêter, & pour qualifier notre résistance des noms odieux d'obstination, de fanatisme, de conspiration & de révolte contre la loi. C'est à ceux-là que nous nous adressons, particuliérement, N. T. C. F. ! & nous les conjurons d'examiner avec attention les principes qui ont dirigé & qui justifient notre conduite ; nous allons les developper le plus briévement & le plus simplement qu'il nous sera possible : il nous paroît d'autant plus indispensable de leur donner cette instruction, que nous savons qu'il se répend avec profusion, dans la ville de Verdun & dans les campagnes, des écrit infâmes, remplis d'erreurs, de calomnies & de mensonges, qui ne sont propres qu'à égarer, à empoisonner les peuples, & à les faire douter d'une religion qu'ils professent depuis

leur enfance, qui fait leur consolation dans la vie présente, & doit assurer leur bonheur dans la vie future.

L'évangile nous apprend, & nous faisons profession de le croire & de l'enseigner, qu'*il faut rendre à César ce qui appartient à César, non-seulement par la crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de conscience;* mais le même évangile, qui nous ordonne de révérer les puissances de la terre, nous apprend aussi qu'il existe une autre puissance toute spirituelle, souveraine & indépendante dans tout ce qui est de son ressort, celle que Jesus-Christ a donnée à son Eglise. Il a dit à ses Apôtres, & dans leurs personnes, aux Evêques, leurs successeurs dans l'apostolat: *je vous envoie comme mon Pere m'a envoyé; toute puissance m'a été donnée dans le ciel & sur la terre; allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Esprit, leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées; assurez-vous que je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles; tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez.*

Voilà, sans doute, une puissance toute spirituelle, bien prononcée par Jesus-Christ, puisque

ſon grand, ſon unique objet eſt la ſanctification des ames; une puiſſance toute divine, puiſqu'elle eſt ſemblable à celle que Jeſus-Chriſt a reçue de ſon Pere; une puiſſance abſolument diſtincte & indépendante de la puiſſance civile, puiſqu'elle ne regarde que les intérêts du ciel, & que d'ailleurs elle s'eſt établie ſans le concours d'aucune puiſſance, & malgré la violence & le feu des perſécutions; auſſi, quand les Céſars, ces maîtres du monde, eurent le bonheur d'entrer dans le ſein de l'Egliſe, trouverent-ils une ſociété parfaitement organiſée; ils rendirent hommage à la ſageſſe de ſes loix; enfans dociles, ils ſe firent un devoir de la reſpecter & de lui obéir; ils reconnurent que le plus beau de leurs droits étoit de la protéger, & que donner atteinte à ſon autorité ſpirituelle, c'eût été ſe rendre coupable d'une uſurpation ſacrilege: ainſi ont penſé généralement tous les princes catholiques, ſans excepter ceux qui ont été les plus abſolus & les plus jaloux de leur domination.

Cependant, que fait aujourd'hui l'Aſſemblée nationale? Elle prétend changer de ſa propre autorité la diſcipline de l'Egliſe, donner ou ôter, étendre ou reſtreindre la juriſdiction ſpirituelle, ériger, ſupprimer, circonſcrire des Métropoles, des Evêchés, des Cures, établir des regles con-

cernant l'inſtruction des Paſteurs, attribuer les élections des Miniſtres ſacrés à des aſſemblées toutes profanes & compoſées des ſeuls laïques, parmi leſquels ſe trouveront des Luthériens, des Calviniſtes, des Juifs, des Déiſtes, des Athées. Une entrepriſe auſſi ſcandaleuſe, n'eſt-elle pas viſiblement attentatoire à l'autorité ſpirituelle de l'Egliſe ?

Il eſt de foi que le Pape, ſucceſſeur de ſaint Pierre, a ſur tous les Evêques du monde chrétien une primauté d'honneur & de juriſdiction inhérente à ſon ſiége; il eſt la pierre fondamentale ſur laquelle repoſe tout l'édifice de l'Egliſe; il eſt le centre d'unité & de communion qui réunit tous les membres; il eſt, en un mot, le repréſentant de Jeſus-Chriſt & le dépoſitaire de ſa puiſſance; c'eſt l'Evangile, ce ſont les Conciles généraux, ce ſont les Saints Peres, c'eſt toute la tradition qui lui aſſurent cette précieuſe prérogative, cette autorité ſuprême; & aujourd'hui, par un renverſement de toutes les idées reçues, par une témérité inconcevable, une aſſemblée purement politique veut nous ſouſtraire à la juriſdiction du ſouverain Pontife, & ne laiſſer au Chef de l'Egliſe qu'un vain titre d'honneur, une apparence & un fantôme de dignité; elle décide impérieuſement que l'autorité du Vicaire

de Jesus-Christ, concentrée dans le seul diocèse de Rome, est absolument étrangere au reste de la catholicité.

C'est encore un dogme de notre foi, décidé par le saint Concile de Trente, que les Evêques sont, de droit divin, supérieurs aux simples Prêtres. En eux réside la plénitude du sacerdoce, & ils exercent dans toute l'étendue de leurs diocèses une autorité à laquelle les Ministres & les Pasteurs du second ordre sont nécessairement soumis; telle a toujours été la doctrine & la pratique constante de l'Eglise. Cependant quelle est encore la décision de l'Assemblée nationale? Elle prétend assujettir l'autorité des Evêques à un Conseil composé de simples Prêtres, sans l'aveu desquels ils ne pourront exercer aucun acte de jurisdiction; elle va même jusqu'à leur nommer des délégués & des Vicaires qui ne seront pas de leur choix.

Enfin, au mépris de tous les principes & contre les décrets formels du Concile de Trente, nos Legislateurs, égarés dans leurs nouveaux systêmes, prétendent que la mission de l'Eglise n'est pas nécessaire à un Evêque ni à un Curé pour être des Pasteurs légitimes; en conséquence ils s'arrogent le droit fanatique de dépouiller de leur jurisdiction les véritables Pasteurs, pour la

transſporter à des intrus que l'Egliſe condamne & déſavoue. Qu'arrivera-t-il, N. T. C. F., de toutes ces entrepriſes ſacrileges ? Ces faux Paſteurs, comme dit Jeſus-Chriſt, *n'étant point entrés par la porte de la bergerie, ne ſeront que des voleurs & des larrons, qui feront le malheur & la ruine du troupeau* dont ils uſurperont la conduite ; que les Prêtres approuvés par eux n'auront aucun pouvoir ; que les abſolutions qu'ils donneront, ſeront de nul effet, ſi ce n'eſt dans le cas d'une néceſſité abſolue ; & que les mariages qu'ils célébreront, ſeront frappés d'une nullité radicale. Malheureux donc les peuples qui ſeroient gouvernés par ces indignes Paſteurs !

Hélas. N. T. C. F. ! à quelles triſtes & cruelles épreuves étions-nous réſervés ! Effrayés d'abord des premiers progrès de l'impiété, nous nous abandonnions aux reflexions les plus accablantes, ſans toutefois ceſſer d'eſpérer que le calme ſuccéderoit à un ſi violent orage ; mais bientôt nous avons été ſaiſis d'épouvante, en voyant le jugement terrible que Dieu commençoit à exercer ſur notre malheureuſe Patrie. Dans l'eſpace de quelques jours, de quelques ſemaines, par un miracle éclatant de ſa colére, Dieu plonge la France entière dans un aveuglement ſtupide ; les Peuples autrefois ſi attachés & ſi fideles à leur religion,

donnent, comme de concert, un accès prompt & facile dans leurs cœurs aux ſacrileges nouveautés qu'on leur propoſe ; ils applaudiſſent ; avec un enthouſiaſme qui tient du délire, aux loix deſtructives qui dépouillent leurs Egliſes & leurs paſteurs de leur ancien patrimoine ; anéantiſſent toutes les fondations, détruiſent les monumens les plus reſpectables de la piété de nos ancêtres, jettent le trouble & la déſolation dans les aſyles ſacrés de l'innocence, proſcrivent la pratique ſublime des conſeils évangéliques, ſuppriment dans les temples de nos cités la priere publique, les louanges de l'Eternel, la pompe des cérémonies, la majeſté du culte ſaint. . . . . . & c'eſt tous ces attentats contre la religon, décrétés ſans examen, & ſanctionnés par un Roi qui n'eſt pas libre, qu'on nous propoſe de jurer, au nom du Dieu vivant, de maintenir de tout notre pouvoir.

La voilà donc cette liberté d'opinion, annoncée avec tant d'emphaſe, & ſi ſolemnellement promiſe à tous les Citoyens ; voilà les fruits empoiſonnés de cette Conſtitution nouvelle qui devoit faire le bonheur des François & celui de l'univers qui s'empreſſeroit de l'adopter. Ouvrez donc enfin les yeux, Peuple fidele, rappelez-vous les principes de chriſtianiſme qu'une

éducation ſainte a gravés dans votre cœur, & jugez vous-mêmes ſi vous ne repouſſeriez pas avec indignation le téméraire qui oſeroit vous propoſer de les abjurer.

O vous, nos vénérables Freres ! dont nous avons toujours admiré le zèle & l'exactitude à remplir les fonctions ſacrées de la priere publique & du culte divin, ne ceſſez de conjurer avec nous le Pere des miſéricordes de venir au ſecours de l'Egliſe de France dans des temps auſſi déſaſtreux & auſſi affligeans pour elle ; qui ſait ſi, touché de nos ſupplications & de nos larmes, il ne daignera pas lui rendre bientôt ſon ancienne ſplendeur ! cette douce eſpérance repoſe au fond de notre cœur, & nous déſirons vous inſpirer la même confiance. Quoique diſperſés par des loix tyranniques, & arrachés par violence à vos auguſtes fonctions, nous vous regardons toujours notre ſeul & véritable preſbytere ; ſans ceſſe notre eſprit & notre cœur ſont au millieu de vous, & il n'y aura que la mort qui pourra nous ſéparer.

Et vous, nos dignes & fideles coopérateurs dans la conduite des ames, quelle conſolation pour vous d'apprendre dans notre retraite votre fermeté inébranlable à maintenir dans vos paroiſſes le précieux dépôt de la foi qui vous eſt

confié ; ce généreux dévouement qui vous fait braver les insultes, sacrifier vos fortunes, & exposer jusqu'à votre vie plutôt que de prononcer le serment sacrilége qu'on exige de vous. Nous vous exhortons à persévérer dans des sentimens si dignes du caractère auguste dont vous êtes revêtus, & nous avons la ferme confiance que le Tout-puissant, qui vous les inspire, vous accordera la grace d'y demeurer fideles.

Vous enfin, troupeau si cher à notre cœur, nous vous le répétons, notre dessein n'a jamais été de nous séparer de vous ; absens comme présens, nous vous portons dans notre cœur ; nous sommes & nous serons toujours votre Evêque, aucune puissance civile ne peut nous dépouiller de ce caractère sacré que nous avons réçu de Jésus-Christ. Si l'on vous présentoit un simulacre d'Evêque, élu par le peuple, & qui n'eût point l'institution du souverain Pontife ; si l'on vous nommoit des Pasteurs & des Ministres qui n'eussent pas reçu de nous une mission canonique, regardez-les tous comme des schismatiques & des intrus, commes des guides infideles, plus propres à vous égarer & vous perdre, qu'à vous diriger dans les voies du salut. Conservez donc inviolablement, N. T. C. F. ! pour vos Pasteurs légitimes & pour nous, quoiqu'éloignés de vous, par une séparation qui, nous osons l'espérer, ne

ſera que momentanée, conſervez-nous à tous l'attachement, le reſpect & la ſoumiſſion que vous nous devez, & n'écoutez jamais d'autre voix que la nôtre; nous ſerons toujours très-empreſſés à vous procurer tous les ſecours ſpirituels qui dépendront de nous; dans tous vos beſoins, dans les graces, dans les diſpenſes légitimes que vous voudriez obtenir, adreſſez-vous toujours à nous avec confiance, nous prendrons les meſures néceſſaires pour vous faire parvenir notre réponſe, ſans aucun délai de notre part.

Nous touchons, N. T. C. F.! *à ce temps favorable, à ces jours de ſalut* que l'Egliſe nous ménage tous les ans, *pour pleurer entre le veſtibule & l'autel*, ſur les péchés des Peuples & ſur les nôtres. Jamais, non, jamais nous n'eumes un plus grand beſoin de fléchir la colere d'un Dieu irrité du profond abîme où nous ſommes plongés avec toute la France; élevons nos voix vers le Ciel, faiſons-lui une ſainte violence par la continuité & la ferveur de nos prieres; pratiquons toutes les bonnes-œuvres, tous les actes de vertu qui peuvent intéreſſer le Dieu des miſéricordes à venir à notre ſecours; humilions-nous ſous ſa main puiſſante qui nous frappe, & eſpérons avec confiance que, quelques grandes que ſoient nos prévarications, il arrêtera ſa vengeance, & ceſſera de nous punir.

Le malheur des temps, & la misere où sont réduites les différentes classes de Citoyens, privés de travail & d'aumônes, nous engagent à vous continuer les adoucissemens que l'Eglise accorde ordinairement dans le saint temps de carême; en conséquence, N. T. C. F. ! nous vous permettons de manger du beur & autres laitages, tous les jours, & des œufs seulement jusqu'au Mardi saint inclusivement, & nous voulons que cette permission ne s'étende que sur les Paroisses de notre diocese, tel qu'il étoit circonscrit lorsque nous en primes possession. Nous permettons, en outre, aux Soldats, Cavaliers & Dragons dont les régimens sont dans notre diocese, de faire gras les dimanches à midi & au soir, les lundis, mardis & jeudis à un repas seulement, jusqu'au dimanche des Ramaux exclusivement.

Faut-il, N. T. C. F., que nous nous trouvions dans la triste nécessité de vous inviter de mêler vos larmes avec les nôtres! Nous apprenons, & notre cœur en est pénétré de douleur, que plusieurs de nos Freres, dans le ministère sacré, ont fait naufrage dans la foi, & qu'ils ont prêté le serment. Ah! Si notre bouche est forcée de dire anathême à ces Prêtres prévaricateurs, nos bras seront toujours prêts à les recevoir, dès qu'ils auront fait une rétractation publique d'un

aussi grand crime, & qu'ils seront rentrés dans le sein de l'Eglise qu'ils ont abandonnée par leur apostasie; en attendant cet heureux moment, que nous ne cesserons de demander à Dieu, & de hâter par nos vœux, nous déclarons interdits des pouvoirs de confesser, de prêcher, de cathéchiser, qu'ils tiennent de nous ou de de nos Vicaires généraux, tous les Prêtres séculiers & réguliers qui ont prêté le serment, & nous leur défendons de les exercer dans toute l'étendue de notre diocese. Notre présente déclaration sera censée avoir le même effet que si elle avoit été signifiée à chacun d'eux en particulier. Nous prononçons la même peine & le même interdit contre tous Prêtres séculiers & réguliers qui tomberoient dans la même faute en prêtant le serment anti-catholique qu'on voudroit exiger d'eux

Enfin, N. T. C. F., demeurez fermes & inébranlables dans la foi de vos peres; attachez-vous constamment à l'Eglise qui est le *fondement & la colone de la vérité*; fideles aux maximes de l'Evangile, n'ayez tous qu'un même cœur & un même esprit, & le Dieu de paix habitera au milieu de vous. Et sera notre présent Mandement lu & publié au prône des messes paroissiales, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Treve, ſous notre ſeing & le contre-ſeing de notre Secrétaire, le cinq Février mil ſept cent quatre-vingt-onze.

† H. L. R. Evêque de Verdun.

PAR MANDEMENT,

Tranchant, *Secrétaire.*

P. S. Nous permettons à MM. les Curés & Deſſervans de toutes les Paroiſſes de notre Dioceſe, & à toutes les Communautés religieuſes de l'un & l'autre ſexe, de faire, immédiatement après les Vêpres des Dimanches & Fêtes, depuis la publication de notre préſent mandement juſqu'au Dimanche de *Quaſimodo* incluſivement, les prieres en forme de Salut, pour obtenir du Ciel la ceſſation de tous nos déſaſtres, & attirer ſes bénédictions ſur le Royaume, le Roi & la Famille royale, & de donner enſuite la bénédiction du ſaint Sacrement avec le ſaint Ciboire.

ORDRE DES PRIERES.

Un Hymne du Saint Sacrement.
Domine non ſecundùm.
Une Antienne à la ſainte Vierge.
L'Antienne au ſaint Patron de l'Egliſe paroiſſiale.
Domine ſalvum fac Regem, avec les verſets & oraiſons qui y répondent.